LETTRE
A M. DUBOIS DE CRANCÉ,

Par l'Auteur des Consolations sur les Finances, qui a motivé son opinion sur les Assignats, en qualité d'Agriculteur & de Manufacturier.

MONSIEUR,

Votre lettre à vos commettans présente un détail bien affligeant des peines & des obstacles qui ont retardé la fin des grands travaux de l'Assemblée nationale. J'admire la sagesse de la plupart de ses décrets, & j'espère, malgré les difficultés qui lui restent à vaincre, qu'elle achèvera le grand ouvrage de la constitution, & que ceux qui, comme ma famille, souffrent le plus de la perte de leur état & du renversement de leur fortune, la défendroient, comme moi, au péril de leur vie. Mais, monsieur, elle eût moins fait verser de sang, & la France & ses colonies seroient dans la plus parfaite tranquillité, si ceux qui ont été les co-opérateurs des opérations ministérielles, avoient eu le temps de lire les longs

& ennuyeux récits qui leur étoient adressés par les collaborateurs qui pouvoient les instruire des malheurs exagérés de la classe la plus utile des citoyens de la France. Leur sort eût été adouci, le bonheur & la paix eussent régné dans les campagnes ; & les législateurs vertueux, bien dignes de nos hommages, recueilleroient aujourd'hui les bénédictions qui leur seront accordées dans la postérité la plus reculée.

J'ai imprimé, monsieur, dans mes Consolations sur les finances, que je n'avois point la sotte vanité de me croire parfaitement instruit des richesses de ce vaste empire ; mais quand je les vois méconnues au point de laisser accréditer l'opinion que les assignats en petites sommes, & l'émission de monnoie de billon feront disparoître le numéraire, & élèveront le prix du pain à vingt sous les quatre livres ; je m'étonne, je vous l'avoue, qu'une telle prédiction ait été l'effet de la pensée de M. Dupont. Je fais profession de la plus haute estime pour sa personne & je crois avoir l'honneur d'être assez connu de lui pour me persuader qu'il me pardonnera de ne trouver aucune analogie entre l'effet des assignats proposés pour le moment actuel, & les billets-monnoie de l'Amérique, & les billets de banque imaginés par Law.

En 1720 la France n'avoit pas un milliard de



numéraire en circulation, & l'on fit une émiſſion de plus de cinq milliards de billets de banque, dont la garantie n'étoit appuyée que ſur les fortunes à faire au Miſſiſſipi, & ſur d'autres objets illuſoires.

Le crédit des inſurgens étoit anéanti, & leur numéraire épuiſé, quand ils imaginèrent leur papier-monnoie : n'ayant de reſſource pour faire face à leurs dépenſes, que ce papier conventionnel, il n'eſt pas étonnant que l'on payât 36 mille liv. une paire de bottes, & 50 mille écus un ſoupé de quatre perſonnes. MM. Adam, Franklin & Washington avoient trop à cœur le bonheur de leur patrie pour ne pas ſavoir que l'on revient dans tous les pays contre les marchés uſuraires.

Je ſais, monſieur, que dans pluſieurs cantons du département des Ardennes la population eſt ſi nombreuſe, & les cultivateurs ſi peu fortunés, qu'ils ſe tranſportent dans beaucoup de parties de la France, pour faire les charrois des bois des forêts ; mais vous n'ignorez pas que les habitans de la Marche, ceux du Forez, de l'Auvergne & d'ailleurs vont chercher dans toutes les contrées de cet empire les ſalaires avec leſquels ils retournent dans leur province acquitter par l'argent qu'ils y reportent, les impoſitions ſouvent exceſſives, & le prix du pain dont leurs compatiſſans curés ont fait l'avance à leurs familles nombreuſes & pauvres.

Ces exemples, monſieur, & ceux que l'on a cités pour faire croire à la ſurcharge des impoſitions de l'Auvergne & même de l'Iſle de France, ont été effrayans. J'ai connu, plus que perſonne, la ſurcharge qu'éprouvent les familles indigentes qui habitent les terreins ingrats & peu productifs; mais la juſtice me force de répéter ce que je n'ai ceſſé de faire connoître à tous les miniſtres, & plus particulièrement à MM. d'Ailly & Anſon, que, s'il eût été poſſible de mettre de l'égalité dans la répartition des impôts directs, la ſurcharge partielle dont on ſe plaint, & que le comité permanent de l'Iſle de France a imprimée, qui abſorboit le tiers & même les deux tiers du revenu, la maſſe totale des tailles & vingtièmes n'auroit pas porté même au huitième le montant de ces impôts. C'étoit dans l'ancien régime pour venir au ſecours des familles infortunées, qu'une partie des revenus de l'Etat étoit conſommée. Je dois à la vérité & à la juſtice d'aſſurer que le produit des terres d'un très-grand nombre de grands propriétaires étoit employé pour ſoulager l'humanité ſouffrante; mais je dois dire auſſi avec la même certitude que je connois des biens qui ne paient pas la ſixième partie de ce qu'ils devroient acquitter: je ſuis même intimement convaincu que le produit net du territoire de la France, y compris

les maisons & édifices, surpasse deux milliards : le dixième de cette somme s'élèveroit à deux cents millions : s'il n'en a produit que cinquante, c'est que les terres dont j'ai fait moi-même quadrupler le produit, & mes propriétés dont j'ai triplé la valeur, ne sont imposées qu'au même taux où elles étoient, il y a vingt ans.

Pénétré, comme vous, monsieur, d'amour & de respect pour le Roi, d'attachement à ma patrie, & d'admiration pour les législateurs qui s'occupent d'améliorer le sort des citoyens de ce vaste empire, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir d'entrer avec vous dans les plus grands détails. Je remonterai même plus loin ; je me reporterai à l'époque du ministère de M. de Silhouette, où l'embarras des finances étoit tel en 1759, que l'on fit porter l'argenterie à la monnoie, pour remplacer, à cette date, la rareté du numéraire. L'on se rappelle le compte de M. l'abbé Terray, qui ne portoit qu'à 374 millions, en 1774, les revenus nets du royaume, qui se sont élevés successivement, & jusqu'en 1788, à 474 millions; somme fort inférieure aux dépenses accrues par les intérêts des rentes perpétuelles & viagères, de l'arriéré & de l'anticipé. Il s'en falloit donc de beaucoup que ce foible produit des finances pût faire face à toutes les dépenses du gouvernement. Ce sont ces dépenses très-réelles, bien plus que les

dilapidations exagérées , qui ont occaſionné l'accroiſſement du *deficit*; la richeſſe du haut clergé & l'excès même des penſions & de la dépenſe de la cour ayant tourné en définitif au profit de l'agriculture & de l'induſtrie nationale. Arrivé au miniſtère des finances, M. Turgot en apperçut les embarras. L'auteur de la vie de cet homme célèbre nous apprend qu'il trouva un *deficit* de 24 millions , & que l'intérêt de l'anticipé & de l'arriéré s'élevoit à 13 , & formoit un total de 37. Ce miniſtre eut à payer quatre années d'arrérage des penſions. Le dédommagement des pertes que l'épizootie cauſa à la Gaſcogne , coûta des ſommes conſidérables , la cherté des grains ne fut pas moins calamiteuſe ; & ce fut pour réparer ces malheurs que ce ſage miniſtre emprunta ſoixante-neuf millions , & obtint des avances des compagnies de finances. A l'aide de ces ſecours extraordinaires, M. Turgot continua d'exciter & d'encourager l'agriculture , les arts , l'induſtrie & les manufactures. Il jugeoit , en homme d'Etat, qu'un royaume qui dépenſe en conſtructions de ponts & chauſſées , ouvertures de canaux , atteliers de charité , & autres actes de bienfaiſance, s'enrichit de l'opulence qu'il procure à ſes habitans.

En 1776, ce miniſtre , qui avoit connu dans le Limouſin , la Marche & autres pays d'élection, le vice de l'impôt de la taille, la ſurcharge réſul-

tante des priviléges & de la répartition arbitraire, imagina qu'il parviendroit à rectifier ces abus par la régie des vingtièmes qui avoient ou devoient avoir pour base une proportion arithmétique avec le produit net des biens de toute nature. C'étoit par de nouvelles déclarations que M. Turgot seroit parvenu à régler avec justice la taille par les vingtièmes, & les vingtièmes par la taille. On prit un autre parti : on ordonna des vérifications; elles furent partielles, elles donnèrent de l'inquiétude, elles rencontrèrent des obstacles, & le gouvernement en retira peu de fruit. Il fallut recourir à d'autres ressources pour égaler la recette à la dépense ; la voie des emprunts, de l'anticipé & de l'arriéré en offroient; mais les intérêts avoient tellement augmenté les embarras, que M. de Calonne annonça aux notables qu'à son avènement au ministère, le *deficit* qui remontoit à une époque fort éloignée, s'élevoit à 80 millions. Il s'est augmenté depuis; mais il est consolant, & il seroit aisé de prouver que les dépenses qui l'ont accru, se sont faites au profit du royaume & sur la superficie du territoire; qu'elles en ont augmenté la richesse & les productions; & que si les profits de la finance, de la banque & de l'agiotage n'avoient pas concentré le numéraire dans ces entreprises, l'agriculture, les manufactures & le commerce n'auroient point eu à

661

redouter les avantages que le traité de commerce avec l'Angleterre ſemble avoir abandonnés à cette puiſſance rivale. Ses ſuccès feront déſormais l'émulation des François ; la conſtitution qui s'achève, la ſuppreſſion des abus, des impôts onéreux, joints à la répartition proportionnelle de ceux directs & indirects qui ſeront établis ; les aſſignats en petite ſomme, & la monnoie de billon ranimeront les arts, l'induſtrie & les manufactures, & élèveront la France au plus haut degré de gloire & de puiſſance.

Telle eſt, monſieur, mon opinion ſur ce qui doit réſulter de la liquidation de la dette par les aſſignats, que je crois que les décrets de l'Aſſemblée nationale feront qu'en tout temps, Paris aura de bon pain à huit ſous les quatre livres, le vin à huit ſous la pinte, la viande à neuf ſous la livre, & les autres denrées & comeſtibles à bon marché.

Je ſuis avec reſpect, &c.

De l'Imprimerie de GUEFFIER, rue Gît-le-Cœur, N°. 16.